

Annexe 2 : État des lieux environnemental

Forêt communale de Beaulieu-sur-Mer

- Statuts réglementaires et zonages existants**

DOCOB = Document d'Objectifs

INPN = Inventaire National du Patrimoine Naturel

MNHN = Museum National d'Histoire Naturelle

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
Statuts réglementaires			
Arrêté préfectoral de Protection de Biotope – FR3800803 – Falaises de la Riviera	408	Biotope protégé par arrêté préfectoral.	Arrêté préfectoral de création du 20/06/2012
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	99,1	Libac - Baou Roux 930020132	ZNIEFF Continentale de type 1
Site inscrit – Littoral de Nice à Menton	9 426	Site inscrit pour son paysage exceptionnel	Arrêté ministériel du 20/03/1973

- APPB : FR3800803 – Falaises de la Riviera**

L'APPB s'étend sur 5 communes (La Turbie, Eze, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer et Cap d'Ail) pour une superficie totale de 408 ha. Il a été créé pour garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien et à la reproduction d'un certain nombre d'espèces faunistiques et floristiques.

Un certain nombre de mesures sont prises pour réglementer les différentes activités sur la zone, notamment la circulation et les activités de loisir et de construction. De plus, il est institué un comité de suivi, dont la fonction est d'une part de proposer les orientations de gestion du site et d'autre part de fournir à l'autorité administrative les éléments techniques et scientifiques nécessaires à l'application du présent arrêté.

Concernant les activités forestières, celles-ci continuent de s'exercer librement par le propriétaire ou les ayants droits conformément aux usages et régimes en vigueur pour l'exploitation et l'entretien courant sous réserve des dispositions suivantes :

- L'usage du feu est interdit,
- L'épandage des produits phytosanitaires ou associés est soumis à autorisation du préfet,
- Les semis et sur-semis à vocation cynégétique sont interdits,
- Toute intervention visant à modifier l'aspect du milieu naturel existant est soumise à autorisation préfectorale.

- ZNIEFF de type I : Libac – Baou Roux**

La ZNIEFF de Libac – Baou roux, située dans les Alpes Maritimes, est caractérisée dans son versant sud par des fourrés arbustifs à Euphorbe arborescente (*Euphorbia dendroides*) et Caroubier (*Ceratonia siliqua*), des falaises thermophiles hébergeant de nombreuses espèces protégées : Lavatère maritime (*Malva subovata*), Chou de montagne (*Brassica montana*) et une micro-endémique stricte : la centaurée gris cendré (*Centaurea pseudocineraria*). Des pelouses structurées par le brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) hébergent également des espèces rares et protégées dont la nivéole de Nice (*Acis nicaeensis*) et l'atractyle grillagé (*Atractylis cancellata*). Dans le versant d'ubac, sont également présentes des forêts de Pin d'Alep et des forêts de Chêne vert à Frêne-à-fleurs.

La zone accueille plusieurs autres plantes déterminantes : 20 espèces sont recensées. Parmi elles, on retrouve l'Andropogon à deux épis (*Andropogon distachyos*), l'Ophrys de Bertoloni (*Ophrys bertolonii*), la Romulée de Colonna (*Romulea columnae*). On retrouve sur la zone du Chamaerops humble (*Chamaerops humilis*), l'unique palmier sauvage d'Europe occidentale. Des plantes telles que le Camélée à trois coques (*Cneorum tricoccon*), le Liseron de Sicile (*Convolvulus siculus*), la Coronille de Valence (*Coronilla valentina subsp. valentina*), la Vipérine à

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE

Reçu le 12/03/2025 à 14:25
Le site inscrit de la calice persistant (*Echium calycinum*) ou encore l'Hétéropogon contourné (*Heteropogon contortus*) sont recensés sur le site. Enfin on retrouve également la Marguerite en baguette (*Leucanthemum virgatum*), l'Orobanche fuligineuse (*Orobanche fuliginea*), le Pavot pinnatifide (*Papaver pinnatifidum*), la Phélipanche couleur lavande (*Phelipanche lavandulacea*), la Coronille en forme de hachette (*Coronilla securidaca*).

Concernant la faune, deux espèces remarquables de gastéropode sont présentes : l'Ellobie méditerranéenne (*Ovatella firminii*), escargot vivant dans les laisses de mer et l'Aiguillette de Grasse (*Renea moutonii*), endémique provençale des Alpes-Maritimes, protégée en France et qui vit dans la litière des forêts et les rochers.

- Site inscrit : Littoral de Nice à Menton

Le site inscrit du Littoral de Nice à Menton protège un paysage naturel exceptionnel. Face à l'urbanisation croissante au XX^e siècle, son inscription, décidée au début des années 1970, vise à préserver ce patrimoine tout en conciliant développement économique et conservation paysagère. Prise par arrêté ministériel, elle constitue une servitude d'utilité publique, reconnaissant la valeur patrimoniale du site et permettant à l'État d'exercer une veille sur son évolution. Elle oblige le maître d'ouvrage à informer l'État de tout projet susceptible de modifier l'état ou l'aspect du site ; l'Architecte des Bâtiments de France est alors consulté pour avis.

Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Les écosystèmes sensibles (pelouses calcicoles des milieux ouverts) sont soumis à des pressions liées aux activités humaines.

La fragmentation des habitats et l'isolement des corridors écologiques peuvent compromettre la dispersion et la pérennité des populations d'espèces rares ou endémiques.

Les variations climatiques et les risques liés à la régulation hydrologique (par exemple, les fluctuations des pluies hivernales) représentent des défis supplémentaires pour le maintien des équilibres écologiques.

- Rappel pour la prise en compte de la biodiversité

- Mettre en place un suivi régulier de la qualité des écosystèmes et des espèces présentes (végétales et animales)
- Assurer la conservation des habitats structurants du territoire en définissant des mesures de protection spécifiques
- Eviter toute intervention pendant les périodes sensibles du cycle biologique des espèces
- Favoriser la gestion concertée des territoires en intégrant les acteurs locaux, les gestionnaires, afin d'harmoniser les actions de préservation avec les obligations légales et les besoins de développement responsable
- Organiser des actions de restauration et de mise en valeur des corridors écologiques
- Maintenir des structures végétales (arbres à haute valeur biologique, bois mort au sol et debout)
- Maintenir la diversité des peuplements, en tenant compte des spécificités de chaque zone

Ces éléments sont une vision des connaissances au moment de la rédaction de l'aménagement forestier. Il est important de veiller à leur réactualisation au moment de la mise en œuvre des coupes et travaux, tout au long de la vie de l'aménagement forestier.

Sources des données naturalistes

- SILENE gérée par le Conservatoire National Méditerranéen (CBNMED) et par le Conservatoire espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN-PACA). Extraction du 20/03/2025 (SILENE Flore et Faune).
- Base de Données Naturalistes de l'ONF. Extraction du 20/03/2025.

Espèces patrimoniales présentes dans la forêt communale

A noter que pour la faune une zone tampon de 500m a été prise pour extraire les données, afin de tenir compte des capacités de déplacements et d'utilisation des milieux des espèces.

DH2, DH4 et DH5 : Directive Habitats annexes 2, 4 et 5

DO1, 2 et 3 : directive Oiseaux annexe 1, 2 et 3

LR : Liste rouge

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE
 Reçu le 1^{er} Janvier 2025
 PR : Protection Régionale
 EN : En danger

Flore

Espèces remarquables (Patrimoniales et protégées)	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<i>Acis nicaeensis</i> Nivéole de Nice	Cette petite bulbeuse strictement endémique des Alpes maritimes est présente sur le littoral de la Côte d'Azur depuis Nice jusqu'à Menton avec une station près de la frontière italienne. Ses stations ont régressé à la suite de l'urbanisation du littoral. Ses aires de présence sont restreintes avec parfois un petit nombre d'individus (42 noyaux identifiés dans le Plan national d'action Nivéole de Nice).	OUI (PN, DH2, DH4)
<i>Brassica montana</i> Chou des montagnes	Petit chou colonisant les milieux rocheux calcaires depuis le littoral méditerranéen jusqu'aux basses montagnes des Préalpes de Grasse et des collines niçoises.	OUI (PR)
<i>Centaurea pseudocineraria</i> Centauree fausse cinéraire	Cette centaurée strictement endémique des Alpes-Maritimes est très rare et localisée uniquement du Cap Roux à la Moyenne Corniche sur la commune de Villefranche-sur-Mer. Vu le caractère unique de ses stations et la menace qui pèse sur ces dernières par l'urbanisation, celles-ci doivent être strictement préservées dans la FC.	OUI (PN)
<i>Ceratonia siliqua</i> Caroubier	Le Caroubier, dans son aire de répartition naturelle est une espèce caractéristique de l'étage thermoméditerranéen. Sa présence naturelle en France est controversée. En France son aire subsentente est limitée sur la Riviera, les Maures et l'Estérel, la région de Marseille et de Hyères. Cette espèce craint les gelées. Son extension, plus grande que son aire de répartition naturelle, est due à des plantations à des fins alimentaires (farine de graines de caroube).	OUI (PN)
<i>Chamaerops humilis</i> Chamaerops humble	Le Chamaerops nain est tout à fait unique puisqu'il est le seul palmier poussant de façon naturelle sur le territoire métropolitain. Botaniquement parlant, il appartient à un genre monotypique. En d'autres termes, il n'existe dans le monde qu'une seule espèce de Chamaerops, au sein de la famille des palmiers (Arecacées). Il pousse dans des zones sèches, sur des terrains rocailleux ou sableux, du bord de mer jusqu'à 1 200 mètres d'altitude (au Maroc et Algérie), dans un climat plutôt froid en hiver ; il préfère les expositions ensoleillées et est assez rustique. Certaines stations présentes en zone anthropisée (près des habitations) correspondent à des individus ornementaux échappés de jardin.	OUI (PN)
<i>Heteropogon contortus</i> Hétéropogon contourné	L'herbe barbue est une graminée vivace poussant en touffes atteignant 50 cm à 1 m de hauteur. Elle pousse dans les milieux ouverts chauds et secs des étages thermo à mésoméditerranéens.	OUI (PN)
<i>Malva subovata</i> Lavatère maritime	Grande malvacée aux fleurs rose à violet. Espèce rupicole souvent calcicole (pentes rocheuses, falaises, éboulis), principalement en station littorale.	OUI (PN)
<i>Romulea columnae subsp. <i>columnae</i></i> Romulée à petites fleurs	Cette minuscule bulbeuse fleurit au début du mois de mars et passe très facilement inaperçue. Elle est présente sur le littoral	OUI (PR)

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE

Reçu le 1 Espèces remarquables
(Patrimoniales et
protegées)Observations
Conséquences pour la gestionEspèce
protégée
oui/nonthermo à méso-méditerranéen dans des pelouses ouvertes
parfois piétinées.**Recommandations pour la préservation de la flore patrimoniale :**

- Mise en défens d'éventuelles espèces protégées et/ou patrimoniales concernées par des travaux ou des coupes.
- Eviter les travaux forestiers en période printanière.
- Préserver les milieux ouverts et/ou rocheux qui ne doivent pas devenir des places de dépôts, de circulation ou de stationnement des engins en cas de travaux ou exploitation. Ils pourront faire l'objet de travaux de réouverture dans le cadre de mesures de génie écologique.
- Eviter les bouleversements du sol.
- Veiller à ne pas favoriser la colonisation par les espèces invasives (les interventions sur les espèces invasives doivent être encadrées par un protocole spécifique).
- Prendre en compte la faune et la flore dans les tracés des manifestations sportives. Délimitation des sentiers balisés à mettre en place pour limiter le maillage de la forêt communale.

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE
Reçu le 12/12/2025

Faune

Espèces remarquables (Patrimoniales et protégées)	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Principales espèces d'oiseaux		
<i>A noter que d'autres espèces protégées mais plus communes sont également présentes mais non listées ici.</i>		
Aigle botté <i>Hieraaetus pennatus</i>	Migrateur, hivernant rare, nicheur très ponctuel possible en Provence (Rians, ...).	OUI (DO1, PN)
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	Rapace forestier sédentaire nécessitant des zones très boisées pour la nidification, et des milieux arborés variés pour la chasse. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres. Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Rapace sédentaire le plus abondant en France. Nécessite des clairières pour la recherche alimentaire. Son caractère sédentaire lui permet de nicher précocement, dès début mars de préférence à proximité des lisières de forêts peu denses. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres. Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Affectionne les milieux ouverts tels que les vergers, parcs, zones agricoles bocagères, abords des cours d'eau, etc. Nid construit dans un arbre ou un arbuste et semble assez éclectique dans le choix de l'essence. Certains couples se montrent fidèles au site du nid et l'utilisent plusieurs années de suite. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres et des arbustes. Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Rapace fréquentant les milieux embroussaillés où il chasse exclusivement les reptiles. Ne niche que dans de grands conifères (pin d'Alep, pin sylvestre...) à l'abri des vents. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres. Nid particulièrement discret. Une vérification fine est nécessaire avant les coupes, en particulier de grands arbres en garrigue. Adapter le calendrier des interventions : ne pas intervenir d'avril à août dans les 200 m autour d'un nid. Pas de destruction de reptiles, qui influencent directement ses dynamiques de population.	OUI (DO1, PN)
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	L'espèce occupe des milieux où se combinent bois, bosquets voire arbres isolés et cultures ou milieux ouverts de nature similaire. L'espèce est rare au cœur des grands massifs forestiers. Statut de conversation défavorable pour la région PACA. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres. Adapter le calendrier des interventions.	NON (DO2)
Épervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	Rapace nichant dans les vieux arbres au sein de zones dégagées ou en lisière. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres. Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Peut nicher en falaise, dans des arbres, et sur toutes sortes de constructions humaines (transformateurs EDF, pylônes haute tension, nichoirs, etc.). Niche généralement en paroi rocheuse mais peut également utiliser un vieux nid de corvidé, dans un arbre. Période de reproduction de la mi-avril à la mi-juillet.	OUI (PN)
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Rapace le plus rapide du monde. Quasiment anéanti au XXème siècle, aujourd'hui en expansion modérée, rupestre et sédentaire. Niche en milieu rupestre et fréquente les milieux	OUI (DO1, PN)

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE

Reçu le 11/12/2025

**Espèces remarquables
(Patrimoniales et protégées)**
**Observations
Conséquences pour la gestion**
**Espèce
protégée
oui/non**

	ouverts surmontés de promontoires pour la chasse (principalement des oiseaux). Le maintien de la tranquillité près des sites de nidification est essentiel en période de reproduction.	
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Plus grand rapace nocturne d'Europe, rupeste, en expansion après une quasi-extinction au XXème siècle, sédentaire. L'espèce niche en zone rupestre mais peut potentiellement utiliser les forêts. Le maintien de la tranquillité près des sites de nidification est essentiel en période de reproduction. Une mosaïque de milieux est favorable à l'espèce.	OUI (DO1, PN)
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	Nicheur méridional, dans des secteurs de falaises sableuses, souvent près des cours d'eau, parfois en milieu forestier. Migrateur.	OUI (PN)
Monticole bleu <i>Monticola solitarius</i>	Passereau rupeste, sur le littoral et les reliefs secondaires, en diminution rapide localement, sédentaire. Eviter tout dérangement et destruction d'individu en adaptant la période des travaux en dehors des périodes de reproduction. Eviter toute destruction d'habitat de reproduction du monticole en évitant la pose de grillage plaqué sur les secteurs présentant des cavités exploitables par cette espèce.	OUI (PN)
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Petit passereau commun dans les secteurs agricoles, de friches et semi-urbain mais en diminution marquée. Niche dans des milieux en mosaïque, présentant des milieux ouverts (friches, cultures) et des milieux plus fermés (garrigues, forêts), de mars à août. Espèce en régression. Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	Passereau encore localement commun dans certains secteurs, surtout en plaine ou sur les petits reliefs, mais en diminution, hivernant commun. Niche de manière fidèle sur leur site de reproduction. La période de reproduction s'étale de mars à juillet, avec plusieurs pontes successives (jusqu'à 3). Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	Espèce arboricole qui n'est pas pour autant forestière. Le Verdier affectionne les bosquets, les alignements d'arbres, les haies champêtres, les vergers, les pépinières. Moins abondant dans les massifs forestiers, on peut néanmoins le trouver en lisière ou dans les peuplements clairs de feuillus ou de résineux pourvus de clairières. Nidification de mars à juillet. Espèce en régression. S'assurer de l'absence de nid lors de la désignation des arbres. Adapter le calendrier des interventions.	OUI (PN)

Gastéropodes

Aiguillette de Grasse <i>Renea moutonii</i>	Endémique stricte des Préalpes des Alpes-Maritimes.	OUI (PN)
Aiguillette du Loup <i>Renea moutonii singularis</i>	Endémique stricte des Préalpes des Alpes-Maritimes, sous-espèce de l'Aiguillette de Grasse.	OUI (PN)
Escargot petit-gris <i>Cornu aspersum</i>	Réglementation de la récolte par Arrêté préfectoral.	NON (AP79)

Reptiles

Hémidactyle verruqueux <i>Hemidactylus turcicus</i>	Espèce nocturne, active de février à octobre. Occupe les milieux secs avec un support minéral naturel (affleurements rocheux,	OUI (PN)
--	---	-------------

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE

Reçu le 11/12/2025

**Espèces remarquables
(Patrimoniales et protégées)**

	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
	falaises) ou artificiel (murets, murs et toitures), où il se cache le jour dans les interstices. Se nourrit d'insectes.	
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Le lézard des murailles se reproduit et vit dans tous les endroits ensoleillés, secs (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton, ...) ou humides, pourvu qu'il existe quelques supports plus secs (ainsi on peut le rencontrer parfois en marais ou bordure de tourbières). Il est fréquent en milieu urbain (c'est le seul reptile à survivre en pleine ville, avec la tarente de Maurétanie), sur les murs des maisons, s'il arrive à trouver suffisamment de proies. Il se nourrit de très petits animaux (insectes, araignées et crustacés). En forêt, il devient localisé sur des sentiers dégagés et des zones de clairières ou de coupes forestières. Maintien des milieux ouverts et des lisières. Ne pas intervenir sur les lisières au printemps.	OUI (DH4, PN)
Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i>	Petit gecko commun des vieux murs, rochers, bords des chemins ou des routes bien exposées, jusqu'à 2300 m.	OUI (PN)
Amphibiens		
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Les rainettes ont des mœurs arboricoles et sont en outre assez héliophiles : elles affectionnent particulièrement les zones buissonnantes, les hautes herbes, etc., recevant un bon ensoleillement. Lors de la période de reproduction (printemps), elles pondent dans des eaux stagnantes peu profondes et ensoleillées (ornières, mares, fossés...). Pas d'intervention en zones humides. Intervention sylvicole en période d'activité de l'espèce (hors froid).	OUI (PN, DH4)
Mammifères		
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	Il habite les milieux denses en végétation, tels que les ronciers, les haies, les taillis touffus... C'est dans ce type de milieu, que le Muscardin va, en été, construire un ou plusieurs nids sphériques (composé de feuilles, d'herbes...) notamment utilisés pour l'élevage des jeunes. Maintenir la végétation arbustive. Ne pas intervenir au printemps.	OUI (DH4, PN)
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	C'est une espèce forestière en activité de chasse, elle fréquente les ripisylves, les haies et les massifs boisés. On la rencontre fréquemment dans les cavités naturelles ou anciennes mines, ainsi que dans les milieux bâtis (combles, granges...).	OUI (DH2, DH4, PN)
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Occupe des fissures à plus de 10m de haut, souvent en falaise mais aussi en milieu urbain dans des bâtiments.	OUI (DH4, PN)
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Présent en plaine et en montagne, il fréquente des paysages très différents (ripisylve, forêt, bocage, caisse, parcs arborés en ville) et gîte préférentiellement dans les bâtiments. Il fréquente également les grottes notamment en hiver.	OUI (DH4, PN)

Faune et leurs habitats d'espèces :

- Adapter le calendrier au regard des enjeux écologiques.
La période favorable à la réalisation des travaux de gestion est entre septembre et mars afin d'éviter le dérangement en période de reproduction pour les espèces faunistiques présentes sur site.
- Préserver la tranquillité des falaises en évitant les interventions, les aménagements et le dérangement d'une manière générale.
- Les interventions éviteront les abords des grottes afin de préserver la tranquillité des chiroptères potentiellement présents.

AR Prefecture

006-210600110-20251209-091225_14-DE

Reçu le 10/12/2025
Préserver les habitats d'espèces rocheux, ouverts et semi-ouverts, voire de les mettre en défends si des interventions sont prévus à proximité pour éviter tout dépôt ou circulation.

- Préserver les arbres présentant des signes de maturité ou de sénescence, ainsi que les peuplements forestiers les plus matures.
- Vérifier l'absence de nid dans les arbres désignés en coupe ou travaux.
- Préserver des bouquets d'arbres en îlot de vieillissement et de sénescence.
- Possibilité de création d'une mare pour augmenter les capacités d'accueil faunistique.
- Prendre en compte la faune et la flore dans les tracés des manifestations sportives. Délimitation des sentiers balisés à mettre en place pour limiter le maillage de la forêt communale.